

Loi n° 1.304 du 3 novembre 2005 portant approbation de la ratification de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, telle qu'amendée par le Protocole n° 11, ainsi que des Protocoles additionnels n° 6, 7 et 13

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	3 novembre 2005
Publication	Journal de Monaco du 11 novembre 2005 ^[1 p.3]
Thématiques	Droits de l'Homme ; Europe

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/2005/11-03-1.304@2005.11.12>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article unique

Est approuvée, en application de l'article 14, deuxième alinéa, chiffre 2°, de la Constitution, la ratification de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, ouverte à la signature le 4 novembre 1950 et telle qu'amendée par le Protocole n° 11, ainsi que des Protocoles additionnels n° 4 ouvert à la signature le 16 septembre 1963, n° 6 ouvert à la signature le 28 avril 1983, n° 7 ouvert à la signature le 22 novembre 1984 et n° 13 ouvert à la signature le 3 mai 2002.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 11 novembre 2005

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2005/Journal-7729>